

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la réunion du 30 mai 2008

#### STATION D'EPURATION : CHANGEMENT DE LA TURBINE

Le Maire rend compte des problèmes rencontrés au niveau de la turbine de la station d'épuration qui a du être changée en urgence. Le devis de réparation proposé par la société SAUR France qui a été accepté par la commission d'appel d'offres est de 4 673.00 €. Le Conseil Municipal prend acte et approuve les décisions prises.

#### MEMBRES DU CCAS

Ont été désignés membres du CCAS :

- Sylvie PIRIOU (désignée par l'UDAF)
- Chantal GEFFROY
- Evelyne ANDRE
- Yves LOZAHIC

#### AMENAGEMENTS URBAINS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier la possibilité de lancer la procédure pour les aménagements suivants :

- Rue de l'Armor à Kergroas jusqu'au giratoire
- Place du Centre
- Terrains communaux zone de Koz Kastell
- Effacement de réseaux rue de l'Armor
- A Roudoué, l'espace en friche entre la salle omnisports et le groupe scolaire
- Salle des Forges : réalisation d'une extension pour création d'un local technique et d'une cafétéria.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour lancer la procédure des différents programmes ci-dessus.

#### PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE 2008 / SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Le Maire présente à l'assemblée le projet de renforcement de plusieurs voies communales proposé par la commission des travaux routiers dont le montant prévisionnel s'élève à la somme de 134 205 euros et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le projet de renforcement des voies communales suivantes :

- **VC de Rubertel**
- **VC de Rubertel à Kerliviou**
- **VC de Guertzanguerit**
- **VC de Coat An Drail**
- **VC de Coat Huellan au carrefour de Park Loch**
- **VC de le Harz vers Penker Disquay**
- **VC du calvaire Kermoal au croisement de Pen an Vern / Stanguenat**
- **VC de Logoray vers Kerlo Vraz au carrefour la Garenne**
- **VC de la RD22 à la rivière Kerangoff (limite de la commune)**
- **VC de Kerdonnad à Cosquer Philippe**
- **VC RD8 au carrefour de Restigou**
- **VC accès pisciculture Allée Coatmen**
- **VC du carrefour du Honou au carrefour Kercadiou/Le Helloch**
- **Accès de Roscaradec**

- **VC de Kergoar**
- **Lotissement Le Courjou**
- **VC de Drezit Vihan**
- **VC de Logoray**

### **EXTENSION DU PARKING DE LA SALLE DES FORGES : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES**

Travaux complémentaires /Lot 1 / PAILLARDON 1 570.00 € HT.

### **LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre proposé par les services de la D.D.E. concernant l'aménagement de la cour de l'école primaire.

Il s'agit d'une mission complémentaire comprenant :

- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- Assistance lors des opérations de réception (AOR)
- ❖ pour un forfait de rémunération de 3 208.27 € T.T.C

### **CURAGE DES FOSSES**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de la Communauté de Communes de Bourbriac d'une participation financière de la commune de Bourbriac pour le curage des fossés dans le cadre d'une opération groupée. Il demande à l'assemblée de se prononcer à ce sujet.

Le résultat du vote du Conseil Municipal est le suivant :

❖ <b>Oui</b>	<b>8</b>
❖ <b>Non</b>	<b>11</b>

### **CESSION DE TERRAIN**

Le conseil municipal donne son accord à la demande présentée par M. Frédéric RICHON, sollicitant l'acquisition d'une portion de terrain d'une contenance d'environ 30 m<sup>2</sup> située au village de Boturon et jouxtant sa propriété.

Il décide la cession au prix de 1.50 € le m<sup>2</sup>. Les faits sont à la charge de l'acquéreur.

### **CESSION DE TERRAIN**

Le conseil municipal donne son accord à la demande présentée par M. Fabrice LE FELT, sollicitant l'acquisition d'une portion de terrain d'une contenance d'environ 30 m<sup>2</sup> située au village de Kergus et jouxtant sa propriété.

Il décide la cession au prix de 1.50 € le m<sup>2</sup>. Les faits sont à la charge de l'acquéreur.

L'ensemble des frais d'acte et d'arpentage sera à la charge de l'acquéreur.

### **PARC INFORMATIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE**

Le Conseil Municipal décide de rénover le parc informatique de l'école primaire et sur proposition des conseillers municipaux chargés d'examiner les offres, de retenir l'offre de l'entreprise Qualité Informatique pour un montant de 6 640.00 € HT. Il sollicite une aide financière auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor pour l'acquisition de ce matériel.

## **PARC INFORMATIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Le Conseil Municipal décide de rénover le parc informatique de la bibliothèque et, sur proposition des conseillers municipaux chargés d'examiner les offres, de retenir l'offre de l'entreprise Qualité Informatique pour un montant de 6 169.00 € HT pour le matériel, 1 345.84 € H.T. pour le câblage réseau et le modem avec le contrat de maintenance de 500 € annuel.

Il sollicite une aide financière auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor pour l'acquisition de ce matériel.

## **ACQUISITION DE TABLES RONDES ET CHARIOTS POUR LA SALLE DES FORGES**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire l'acquisition de 20 tables rondes et de chariots pour la salle des Forges. Ceci est une demande exprimée par les personnes qui louent la salle pour des mariages. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de passer commande de 20 tables rondes et de 3 chariots chez JPP Equipement pour un montant 4 052.77 H.T.

### **FIDDAC/Conseil Général : Dossier Mme LE BIHAN Gwénaëlle , "La maison d'Enora".**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de Mme Gwénaëlle LE BIHAN, dirigeante de la « SARL La Maison d'Enora » sur la Commune de Bourbriac.

Le projet consiste à créer un commerce de décoration intérieure avec une gamme de produits diversifiés : « Décoration, cadeaux, petits ameublements, linge de maison, épicerie fine et produits senteur Occitane,... » dans le « Centre Bourg » de Bourbriac – 19 Place du Centre.

Des travaux d'électricité, de doublage, de plafond, de remplacement de fenêtres, vitrine, porte intérieure ainsi que la mise en place de stores et d'enseigne sont à prévoir.

Le dossier de création est suivi par la CCI 22. La date prévue de fin de travaux est le 15 Octobre 2008.

La Commune, la Communauté de Communes et le Conseil Général des Côtes d'Armor sont sollicités dans le cadre du dispositif FIDDAC (Fonds d'Intervention Départemental pour le Développement de l'Artisanat et du Commerce).

Vu que le dossier de Mme Gwénaëlle LE BIHAN (SARL La Maison d'Enora) correspond aux critères d'attribution, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide à la SARL « La Maison d'Enora » suivant les mêmes modalités que la Communauté de Communes de Bourbriac -) à hauteur de 5 %,

⇒ Précise que le montant de la subvention est calculé comme suit :

✓ Acquisition	:	25 000 € x 5 % = 1250 €
✓ Travaux éligibles HT	:	17 092 € x 5 % = 855 €

soit une subvention de la commune de Bourbriac d'un montant de 2 105 €,

La subvention sera versée à l'intéressée sous réserve de recevabilité du dossier par la CCI 22 et par le Conseil Général des Côtes d'Armor,

## **PAYS DE GUINGAMP : DESIGNATION DE L'ELU AUTORISE A SIEGER A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Considérant que le Maire siège à l'assemblée générale en tant que Conseiller Général, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents désigne Monsieur DRONIOU Christian pour siéger à l'assemblée générale du Pays de Guingamp.

## **VENTE DE LA PLONGE DE L'ANCIENNE CANTINE**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de cette plonge au comité Penpinod pour la somme de 100 €.